

Proposer des conditions d'accueil (Espaces intérieurs et extérieurs, aménagement, accueil physique) adaptées aux enfants, aux jeunes et aux familles

Des définitions

- ⇒ Conditions d'accueil : ce terme recouvre tout ce qui concerne les conditions matérielles :
- les locaux (disposition, aspect, acoustique, luminosité, salle de sieste...) et les extérieurs (cour fermée, jeux extérieurs...)
 - l'aménagement (mobilier, matériels...)
 - l'accessibilité (facile à trouver, possibilité de se garer, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...)

Des références théoriques

- ⇒ Normes PMI pour l'accueil des moins de 6 ans
⇒ Texte sur les ERP : établissements recevant du public
⇒ Texte sur l'accessibilité : adaptation des locaux ou constructions neuves

Des préconisations

De façon générale, si le centre ou l'accueil fonctionne en continu pendant l'année, des locaux doivent être affectés de manière permanente.

Si des locaux provisoires sont utilisés pendant la période de fonctionnement, ils doivent être exclusivement affectés à la structure.

Il faut prévoir un lieu pour l'équipe afin qu'elle puisse se concerter, se réunir, se documenter, préparer les accueils et rencontrer les parents.

Prévoir aussi un lieu d'accueil repéré pour les parents (café, cahier de liaison, boîte à idées...) permettant des temps de rencontres, d'échanges et d'information, soit des espaces temps.

Pour les enfants

- Il est également nécessaire de se doter :
- D'une cour fermée ou d'un espace extérieur dédié
 - De lieux d'activités différenciés selon les âges
- Enfin, il paraît souhaitable de penser à se doter :
- D'espaces communs à l'ensemble des enfants
 - De mobiliers modulables et fonctionnels
 - D'un espace couvert en cas de mauvais temps persistant

Pour les pré-adolescents, les adolescents

Le local est un élément important du cadre de vie. Son emplacement a une signification par rapport à l'intégration sociale des jeunes. Ils doivent être associés autant que possible au choix de son implantation.

Le local doit être aménagé en tenant compte de ses fonctions principales : l'accueil, l'animation, l'information, l'accompagnement de projets, le travail des animateurs.

Les jeunes peuvent être associés à l'aménagement des locaux. Toutefois, il faut éviter l'appropriation des locaux par un seul public.

Toute sortie ou toute activité se déroulant en dehors de la structure habituelle doit être préparée en amont et faire l'objet d'un repérage des lieux.

Dans le cadre de l'animation de proximité – type animation de rue – le choix des lieux doit intégrer les conditions de sécurité.

Des questionnements

- ⇒ Les locaux sont-ils adaptés et suffisants au regard public accueilli (capacité) ?
- ⇒ Des modalités d'accueil sont-elle prévues dans le PE et PP : nouvel enfant, nouvelle famille, accueil des parents le matin et le soir ?
- ⇒ Les aménagements reflètent-ils et permettent-ils la mise en œuvre du PP ?